

Les bouleversements induits par la guerre civile en Somalie : castes marginales et minorités

Mohamed Mohamed-Abdi *

« À vous entêter dans l'orgueil et le mépris,
vous perdrez votre dignité,...
N'attendez pas de moi que je vous serve et
me courbe jusqu'à vos pieds,
Dieu lui-même n'exige pas cela de moi. »

Ayax Maxamed Dhowre, Yibir, *Révolte*.

Les guerres civiles, et les conflits en général, sont à l'origine de bouleversements, les uns durables, les autres éphémères. Ainsi les deux guerres mondiales ont précipité en Europe la disparition d'un grand nombre de savoir-faire artisanaux et de métiers (tonnelier, bourrelier, etc.) du fait de la disparition des hommes au combat, renouvelant le rapport de l'homme à l'objet. Dans le même temps, elles ont favorisé l'industrialisation des pays en conflit, la reconnaissance des droits des femmes ou encore l'obtention de l'indépendance pour les colonies.

Le conflit somalien, depuis 1991, outre le traumatisme lié aux horreurs de la guerre, semble provoquer certains changements sur la longue durée puisque des mutations qui étaient déjà en cours avant l'éclatement du conflit civil ont été accélérées au cours de celui-ci.

Un des bouleversements les plus flagrants est dans la reconnaissance des minorités [Montclos, 1999] et des castes marginales somaliennes¹. De fait, la société somali est divisée en cinq classes (*waranle*, *wadaad*, *waable*, *gibil cad* et *reer Barre*²), fondées sur des critères à la fois économiques, historiques et sociologiques. Mais ces classes peuvent, en raison de leur immuabilité dans le flux des générations et de leur intangibilité (ou supposées telles), être assimilées à des castes. Par caste, on

* Anthropologue, IRD.

1 Le terme « somalien » renvoie à l'appartenance à la république de Somalie, donc à la nationalité, tandis que le terme « somali » réfère au peuple du même nom dont l'ère culturelle s'étend sur la république de Somalie, une partie de celle de Djibouti, la province de l'Ogaden en Éthiopie et la province du Nord-Est au Kenya. On peut être Somali sans être somalien (exemple: les Somali de l'Ogaden sont de nationalité éthiopienne); on peut aussi être somalien sans être Somali (exemple: les minorités d'origine bantou dites Gosha ou WaGosha).

2 Les mots d'origine somali sont écrits en langue somali.

entend groupe d'intérêts communs, défini par des prérogatives propres, hermétique et le plus souvent endogame, régi par la « transmission rigoureusement héréditaire du statut et l'association avec un métier précis » [Tamari, 1997 : 11]. Parmi les classes-castes somaliennes, trois sont d'origine somali (*waranle*, *wadaad*, *waable*). On leur réservera la dénomination de caste. Ainsi, « castes marginales » (*waable*) désigne les groupes d'origine somali exerçant certaines activités professionnelles jugées avilissantes. Les deux autres classes, bien qu'elles aient dans les faits les caractéristiques des castes, sont désignées comme « minorités », terme pris dans ses significations numérique et ethnique. « Minorité » réfère donc à l'ensemble des populations d'origine non-somali établies en territoire somalien : ce sont les *ka baxsanayaal* (les « étrangers » en langue somali).

À divers titres et à divers niveaux, ces deux groupes de populations (*waable* et *ka baxsanayaal*) ont subi par le passé et pendant la guerre civile de multiples formes d'ostracisme, d'humiliation et de brimade. Nombreux sont ceux qui sont allés chercher refuge hors des frontières somaliennes, si ce n'est hors des frontières somali. M.-A. de Montclos montre d'ailleurs bien comment certains groupes ont su se faire reconnaître comme minorités discriminées par les gestionnaires de l'humanitaire et ainsi obtenir, qui un visa pour les États-Unis ou le Canada, qui une parcelle de terre en Tanzanie. Ces voix qui s'élèvent aujourd'hui ne souhaitent pas en rester là : des associations, des organisations se sont constituées pour se faire entendre et réclamer les droits qui leur étaient refusés par le passé. Il est temps aujourd'hui, du fait de sa visibilité, d'avoir une approche globale du phénomène évolutif des populations marginales et des minorités en Somalie.

Les *waable* : castes marginales, au plus bas de l'échelle sociale

Le système des castes chez les Somali

Les groupes marginaux, désignés généralement par le terme *sab*³ chez les Somali du nord et celui de *boon* chez ceux du sud, constituent le troisième pôle de la société somali, avec la caste des guerriers (*waranle* – « porteur de lance ») et celle des prêtres (*wadaad*). Les uns et les autres partagent les mêmes caractères physiques, la même langue, ont les mêmes coutumes ; tous se reconnaissent comme des Somali. Les *waranle* et les *wadaad* sont « nobles » ; ils détiennent traditionnellement et de façon complémentaire le pouvoir séculier et le pouvoir religieux [Lewis, 1961 : 197]. Les *sab* ou *boon* sont « inférieurs » et se composent des corporations professionnelles dont les activités sont considérées comme dégradantes par les autres castes. Nombreux sont les auteurs qui ont reconnu l'existence des castes *waranle* et *wadaad* comme deux entités bien définies mais qui ont classé les *Yibir*, *Migdaan*, *Tumaal*, pour ne citer que les plus connus, comme des groupes distincts des premiers et les uns des autres. Ils les ont en général qualifiés d'*outcast* (paria) dans la

3 *sab* avec un s minuscule désigne les castes marginales tandis que *Sab*, avec un S majuscule renvoie aux tribus nobles du Sud, de la confédération *Raxanweyn*. Le terme *sab* viendrait de *sabool*, pauvre ou sédentaire : est considéré comme pauvre celui qui n'a pas de troupeaux (de dromadaires) et n'est donc pas contraint de se déplacer en fonction des saisons pour les nourrir.

littérature britannique et *basse caste* (caste inférieure) dans la littérature italienne, tant ancienne (dès les années 1850) que récente, se rapportant à la Corne de l'Afrique. Les groupes marginaux se distinguent par des caractéristiques discriminatoires identiques et ils constituent de ce fait une caste unique avec des ramifications multiples (sous-castes). On pourrait la désigner par l'un des termes *sab* (pauvre), *boon* (archer), *midgaan* (tanneur), *gun* (base), ou *nasab dhimaan* (sans lignée). Mais aucun d'eux n'a un emploi généralisé sur l'ensemble du territoire somali. Je préfère donc, pour des raisons de susceptibilité contemporaine et d'unité, les désigner par le terme *waable* (« qui a un atelier », donc artisan, échoppier).

Les *waable* sont éparpillés sur tout le territoire somali; ils sont partagés en petites communautés traditionnellement dépendantes des groupes nobles (*reer* ou clan) qui leur fournissent du travail et assurent leur protection juridique.

Dans le nord somali, on ne connaît que trois groupes marginaux *sab*, dits aussi *gun* [Robecchi Bricchetti, 1903 : 231]: les *Midgaan*, les *Tumaal* et les *Yibir* [Lewis, 1955, 1961, 1965; Burton, 1966 : 58 et 296-97; James, 1888 : 68-70; Rayne, 1921 : 82-83 et 117-123; Kirk, 1904, 1905]. Il est intéressant aussi de remarquer que le terme *sab* sert à désigner aussi dans la région septentrionale, les tribus somali du sud qui pratiquent à la fois l'élevage (comme ceux du nord) mais aussi l'agriculture. Dans le sud, le vocabulaire servant à désigner les castes marginales est plus riche (*figure 1*); le terme vague *boon* s'applique aussi bien à leur ensemble qu'à des groupes particuliers [Cerulli, 1957 : 144; Puccioni, 1936]. On peut les regrouper en

Figure 1 – Les cinq catégories de la caste *waable* – dénominations principales et locales

Dénomination générale	Autres dénominations, à caractère plus local *
<i>Midgaan</i>	<i>Boon</i> (<i>Aweer, Barbaro, Riibi, Eyle, Gambaya, Baylonne, Ukuray, Garyaale, Gaagaab, Xabasho Cad, Gabalollay, Gabooya, Yayla, Saddex Gees</i>) <i>Muuse Dheriyow</i> <i>Madhiban</i> <i>Hawle</i> <i>Reer Wardheere</i> <i>Harag-Cadde</i> <i>Kaabe</i>
<i>Tumaal</i>	<i>Geymala,</i> <i>Angalay</i> <i>Gacansibir, Waraabeeye</i> <i>Qalmoshubato, Qalinshubo</i> <i>Xooshi</i>
<i>Yibir</i>	<i>Umula tuug</i>
<i>Yaxar</i>	<i>Dhardho</i> <i>Wanaajiye</i>
<i>Jaaji</i>	/

* Ce ne sont pas des noms de tribus comme chez les *waranle* ou les *wadaad*.

cinq catégories professionnelles : les sorciers-magiciens (*Yibir*), les chasseurs, souvent associés aux métiers de tanneurs, maroquiniers, cordonniers (*Midgaan*), les tisserands (*Yaxar*), les forgerons-orfèvres (*Tumaal*) et les pêcheurs (*Jaaji*).

Les *Midgaan*, dont le nom pourrait être la déformation du somali *madgayn*, « assouplir la peau » et donc tanneur, forment, semble-t-il, le groupe le plus nombreux et le moins spécialisé. Ils sont en effet chasseurs à l'arc, utilisant des flèches empoisonnées au *wabayo* (ouabaïne) [Neuville, 1916], éleveurs d'autruches, tanneurs, en liaison bien sûr avec la maroquinerie et la cordonnerie, potiers, coiffeurs-barbiers cumulant aussi les fonctions de rebouteux et de guérisseurs (plantes médicinales), balayeurs-éboueurs, tailleurs de bois (ustensiles domestiques), ramasseurs de bois et porteurs d'eau. Ils réalisent des reliures pour le Coran et des petits sachets de cuir (*jaxaas*) protégeant les amulettes (*gardas*) faites par les *wadaad*. Ils creusent les puits et les entretiennent. Ils pratiquent aussi la circoncision des garçons et l'excision-infibulation des filles⁴. Ils ont souvent été employés par le passé pour constituer des bataillons d'archers lorsque les tribus nobles se battaient entre elles ou contre les ennemis Galla (Oromo) ou abyssins.

Les quatre autres catégories socioprofessionnelles sont beaucoup plus spécialisées. Les *Jaaji* sont des pêcheurs de poisson pour leur propre consommation, de perles [Rayne, 1921 : 137-154], de tortues de mer et de coquillages pour l'exportation ou l'artisanat touristique (activité plus récente). Ils ramassent sur les plages l'ambre gris (de baleine) pour l'industrie cosmétique.

Le terme *Tumaal*, dérivant du somali *tun-maal*, « traire la forge », rassemble d'une part les forgerons, travaillant les métaux non précieux (fabrication de pointes de flèches, de lances, de couteaux, de houes, de socs de charrue, d'hameçons, d'aiguilles...), et d'autre part les orfèvres qui façonnent des bijoux (en or, en argent, en cuivre, et autres métaux).

Les *Yaxar* (dont le nom signifie « navette ») sont des tisserands qui utilisent comme matière première le coton (tissus) ou la paille et le sisal (tapis, nattes).

Les *Yibir*, enfin, sont des sorciers-magiciens ayant la capacité, dit-on, de prévoir l'avenir et de jeter des sorts, c'est pourquoi ils sont craints. Ils vivent de la bénédiction des nouveau-nés et des jeunes mariés et de l'animation des fêtes comme bouffons ou jongleurs.

Le statut des castes marginales waable

Pour bien comprendre le statut particulier des *waable*, il est nécessaire de s'étendre tout d'abord sur le statut et la position des deux autres castes, lesquelles ont déjà largement été décrites dans la littérature scientifique [Lewis, 1961 : 213-218; Cerulli, 1957, 1959].

La caste des *waranle* et celle des *wadaad* sont « nobles » et tandis que les membres de la première sont traditionnellement attachés à la gestion des affaires

4 Cette opération s'appelle généralement *gudmo*, « séparation » mais pratiquée sur une fille, on la désigne aussi par le terme *bilisayn* « rendre femme ». Elle est toujours effectuée par une personne du même sexe que l'opéré(e).

politiques, ceux de la seconde ont la charge de faire respecter les préceptes religieux et d'intervenir comme médiateurs, d'une part entre Allah et les guerriers, d'autre part entre les guerriers eux-mêmes. Ces deux castes se complètent idéalement puisque celle des *waranle* détient un pouvoir politique fort et assume la protection des *wadaad*, dont le faible pouvoir politique est compensé par celui des pouvoirs spirituels. Bien que tous les membres de ces castes n'occupent pas des fonctions de pouvoir, ils sont les seuls habilités à le faire.

Les *waranle* sont détenteurs de la terre et des points d'eau ; ils sont en général des pasteurs nomades, éleveurs de dromadaires et de bovins – bétail de grande valeur – de chèvres et de moutons. Les *wadaad* ne possèdent pas la terre mais des troupeaux (gros et petit bétail) qu'ils peuvent faire paître partout où ils le souhaitent, une fois obtenu l'accord des *waranle* auxquels ils sont liés. Les *waranle* considèrent que les *wadaad* ne sont pas des hommes à part entière puisqu'ils ne sont pas initiés au métier de la guerre⁵. De ce fait, s'il est possible qu'un *waranle* épouse une femme *wadaad*, l'inverse ne coule pas de source : une femme *waranle* peut refuser le mariage avec un *wadaad* car ses enfants ne seront jamais des guerriers. Par ailleurs, alors qu'un guerrier peut suivre une formation religieuse, un homme de religion *wadaad* ne peut prendre les armes. L'exemple le plus connu de la fusion des pouvoirs séculiers et spirituels chez un *waranle* est celui de Mohamed Abdille Hassan, leader de la révolte contre les colons britanniques, italiens et abyssins, de 1899 à sa mort en 1921 [Jaamac C. Ciise, 1976 ; Jardine, 1969]. Les membres de ces deux groupes construisent leur identité autour des lignages agnatiques. Ces deux castes sont donc segmentées en familles, familles élargies, clans, fractions et tribus, elles-mêmes réunies en confédérations, qui constituent des regroupements de plus en plus larges et au sein desquels s'exercent différents niveaux d'entraide et de solidarité. Les cinq confédérations principales de la caste des *waranle* sont *Dir*, *Daarood*, *Isaaq*, *Haawiye* et *Raxanweyn (Digil-Mirifle)*. Celles des *wadaad* sont *Sheekhaal*, *Asharaaf* (ou *Shariif*) et *Aw Xasan Kakweyne*. Parmi les tribus *waranle*, certaines sont aujourd'hui liées aux fonctions religieuses, bien qu'elles gardent le statut de *waranle* : ce sont les *Weyteen (Daarood)*, les *Reer Aw Cismaan Sheikh (Dir)* et les *Gaadsan (Dir)*. Pour des raisons historiques, certains lignages *wadaad* sont intégrés à ceux de tribus *waranle*, mais sans pour autant pouvoir exercer les métiers de la guerre. Ainsi, les *Waaq Barre* et les *Asharaaf Sarmaan* sont comptés parmi la confédération *Digil-Mirifle*.

La distinction entre ces deux castes nobles est devenue des plus subtiles. Le renforcement de l'islam depuis la fin du XIX^e siècle [Mohamed-Abdi, 1997] et la nomination à des postes de chefs (assumant la liaison entre les populations et les autorités coloniales) d'hommes choisis indifféremment parmi les *waranle* ou les *wadaad* ont contribué à cette évolution. Ainsi, au cours de la guerre civile, les *Sheekhaal* se sont armés et ont financé leurs propres milices afin de conquérir par les armes un territoire dans le sud de la Somalie. Ces milices sont appelées *Kutuba xoor* : « ceux qui jettent le Livre Saint », ou *Aakharo moog* : « ceux qui ignorent le

5 Un dicton somali dit : « Qui, des hommes ou des femmes, sont les plus nombreux ? Assurément, si on compte les *wadaad*, les femmes l'emportent ! »

Paradis ». Ce choix d'appellation, volontairement irrévérencieux vis-à-vis des conventions religieuses, exprime peut-être pour les groupes *wadaad* une revendication du statut de guerrier-*waranle*.

La troisième caste, celle des *waable*, se situe au plus bas de l'échelle sociale : les « castés », ou marginaux, ne possèdent ni terre, ni points d'eau (bien qu'ils creusent les puits dans certaines régions), ni gros bétail (celui de valeur); pire, ils ne peuvent avoir d'identité autre que celle du patron dont ils dépendent : conserver leur mémoire généalogique leur est interdit, ils sont *nasab dhimaan* (sans lignée). Leurs relations avec les Somali nobles passent toujours par le biais de leur patron, qui les représente d'ailleurs devant la loi. Dans certaines régions, le meurtre d'un marginal ne nécessite aucune réparation.

La tradition orale explique et justifie l'existence de ces groupes par la faute ancienne d'un homme dont la descendance a donc été mise à l'écart, marginalisée et méprisée. Dans la plupart des cas, la faute correspond à la transgression d'un interdit religieux : les *Midgaan* sont ceux qui, comme leur ancêtre, mangent de la viande impure (le gibier n'est pas égorgé), ou encore qui « se nourrissent de cadavres d'animaux » ! Quant aux *Yibir*, leur ancêtre était un sorcier puissant qui terrorisait les populations alentour ; il fut vaincu par un cheikh musulman, ancêtre de l'une des confédérations somali. Le don que tout Somali fait au premier *Yibir* qui se présente à la naissance de son fils ou lors de son mariage est sa contribution au prix du sang que les « descendants » du cheikh (*i.e.* les Somali nobles) doivent verser pour la mort du sorcier *Yibir*. D'autres traditions racontent aussi que les *Tumaal* sont les descendants d'un homme inconnu qui fut recueilli, avec ses deux enfants, par une tribu noble et qui fut obligé de fonder famille avec une femme *Midgaan*, car aucun membre de la tribu ne souhaitait lui donner sa fille en mariage du fait de ses origines inconnues. Le meurtre d'un notable (chef, cheikh) ou d'un parent proche (père, mère, frère...) est considéré comme odieux et sans compensation possible. Le criminel est alors banni de sa tribu et n'a d'autre recours pour survivre que de rejoindre l'un des groupes marginaux.

De nombreux interdits sont imposés aux *waable*, avec toutefois quelques différences. Il n'y a pas de mariage possible entre les nobles et eux, quels qu'ils soient. Autrefois, ces unions « coupables » étaient le plus souvent sanctionnées très sévèrement. La peine de mort pour le couple fautif et ses enfants était souvent appliquée lorsque l'infraction était découverte. Sinon, le noble contrevenant perdait son statut et était relégué au rang de marginal. Lorsqu'un campement s'établit, le groupe des familles marginales se place toujours à l'écart, en aval du campement noble par rapport à la rivière ou au-delà de celui-ci par rapport au vent dominant. Leur littérature elle-même est méprisée : par exemple, leur littérature versifiée, tous genres confondus, est dite *maanyo*, que l'on peut rendre par « petite poésie » ou « verbiage poétique ». À l'époque coloniale, des marginaux se sont vu refuser l'accès à l'enseignement, par les enseignants somali, sous prétexte que les basses besognes ne nécessitent aucune instruction ⁶.

6 J'ai recueilli dans un des camps de *Dhadhaab* le témoignage d'un homme *Midgaan* sur sa condition de marginal. Préférant garder l'anonymat, il a néanmoins tenu les propos suivants : « Lorsque j'étais enfant, je

Les chasseurs sont des « intouchables ». Pour saluer un chasseur, un noble lui tendra du bout des doigts une baguette de bois qu'à son tour, il touchera à peine à l'autre extrémité pour éviter toute souillure (au sens religieux). Pourtant, ce sont les mêmes chasseurs qui font la reliure ou l'étui de protection pour le Livre Saint ou les protège-amulettes ! Ils ne mangent pas ensemble et le chasseur ne peut pénétrer dans l'espace privé (maison, étable) d'un noble, ni l'aborder par derrière. Les sorciers sont discriminés de la même façon. Ils sont craints du fait de leurs pouvoirs et on évite même de leur adresser la parole ; tout contact avec eux se limite au strict nécessaire et en dehors du lieu d'habitation ; ce qui est paradoxal puisqu'ils sont aussi les boute-en-train des fêtes. Le statut des forgerons-orfèvres et des tisserands est à peine meilleur : ils peuvent être salués par une poignée de main et ils ne sont pas obligés de manger à l'écart des nobles.

Aucun marginal ne revendique ouvertement son appartenance à la caste *waable*. Quand on lui demande qui il est, un *waable* répond toujours par le nom de son « maître » et évite, face à un inconnu, de préciser de quel « côté de la barrière » il se trouve.

Dans les bataillons autochtones recrutés par les Britanniques, il y avait des *waable* qui, au lieu de suivre l'entraînement comme les autres soldats somali, étaient contraints par ceux-ci d'exécuter toutes les corvées. Mais il faut aussi noter que dans certaines régions (sultanat de *Hobiya*, à la fin du XIX^e siècle), ces mêmes *waable* pouvaient, malgré leur statut, tenir des fonctions importantes (conseiller stratégique, administrateur...).

Les *ka baxsanayaal* : les hors-castes, un statut à part

Le terme *ka baxsanayaal* regroupe les deux classes minoritaires *gibil cad* et *reer Barre*. Je l'ai construit à partir de la racine *ka baxsan* « qui est hors de » et par extension « étranger » que les personnes concernées utilisent elles-mêmes pour signifier qu'elles ne sont pas d'origine somali. Il doit être interprété comme « groupe hors (du système des) castes », donc « hors-caste ». Il n'a pas le même sens que chez les Indiens où « hors-caste » renvoie aux parias, aux intouchables que l'on ne peut nommer. En Somalie, les *ka baxsanayaal* ont des ascendants bantou, oromo, arabes, perses, indiens ou européens. Ce sont en général des métis issus de brassages multiples. On peut les scinder en deux groupes géographiques : les *ka baxsanayaal* côtiers (les *gibil cad*) et ceux de la région fluviale méridionale (*Reer Barre*), sans pouvoir dessiner de frontières très précises à leur domaine.

suis allé à l'école coranique. J'ai été circoncis et j'ai entendu que les Anglais ouvraient des écoles. Je me suis présenté avec beaucoup d'autres enfants. L'examineur m'a fait réciter la première partie du Coran, j'ai réussi. Il m'a alors demandé qui j'étais. Je n'ai pas répondu de suite. Il a insisté, j'étais jeune, j'ai dit : *Midgaan*. "Alors mets-toi là." Un autre enfant comme moi est venu me rejoindre un peu plus tard. Le maître a fait alors rentrer les autres, je lui ai couru après. "Maître, laisse-moi aller à l'école !" Il m'a giflé : "Que viens-tu faire ici ? Qu'est-ce qu'un *midgaan* a besoin d'aller à l'école ? Va donc balayer ou couper des cheveux." Et il m'a violemment repoussé et je suis tombé. Je suis devenu coiffeur ; aujourd'hui, je suis vieux, j'ai tout perdu avec la guerre mais, quand je pense à cet homme, qui a été un jour très haut placé, j'ai envie de vomir, de honte et de rage. »

Les minorités hors-castes des côtes – les gibil cad (« peaux blanches »)

Situées à un carrefour maritime entre le monde méditerranéen et l'Inde, le monde arabe et l'Afrique profonde, les côtes somali et plus largement celles de l'océan Indien ont été fréquentées depuis la haute antiquité et jusqu'à une époque récente par des marins-marchands venus d'horizons variés et lointains [Schoff, 1974; Maçoudi, 1861; Edrisi, 1836; Duyvendak, 1939, 1947]. Elles ont vu l'établissement de comptoirs marchands vers lesquels les caravanes venues de l'intérieur apportaient maintes denrées rares (encens, opoponax, cornes, défenses...). Les villes qui se sont développées autour de ces comptoirs ont servi de refuge aux populations arabes fuyant les guerres des califats et reçu grand nombre de prosélytes musulmans. Dans le sud, à proximité des fleuves Shabelle et Jubba, elles ont vu aussi débarquer des boutres entiers d'esclaves bantou, amenés là par les sultanats côtiers successifs pour cultiver les riches terres fertiles de l'intérieur. Elles ont accueilli aussi, de gré ou de force, des Européens à l'époque coloniale. Les populations de ces villes sont donc en général très métissées, fruit des croisements entre les vagues successives d'arrivants et les autochtones.

La contribution arabe et perse domine, et de loin, celle des Indiens, des Indo-Pakistanaïens, des Européens et des Oromo dans la construction des populations urbaines côtières [Lewis, 1965 : 6-7]. Du fait de leur teint clair, les Somali les désignent par le terme *gibil cad*, « peaux blanches », qu'elles revendiquent pleinement. Les *gibil cad* sont majoritaires dans les anciens quartiers de Marka, Brava et Mogadiscio (*Shangaani* et *Xamarweyne*). Il faut compter parmi ceux-ci les *Bajuuni*, habitants des îles Bajun situées à l'extrême sud du territoire somali et des côtes face à elles (*Buur Gaabo*, *Kiambooni*, *Kismaayo*).

Les *gibil cad* ont avec les Somali de l'intérieur des relations d'interdépendance, entretenues par des alliances matrimoniales. Elles revendiquent une identité à la fois généalogique (en faisant remonter leur ascendance jusqu'à un ancêtre arabe) et locale (en se situant comme *Reer Brava*, « de Brava », *Reer Xamar*, « de Hamar », ou encore *Manarani*, *Juulay*, *Jaway*, noms des îles Bajun). La référence locale est parfois étendue à l'ensemble de la région, on est alors *Reer Benaadir* ou *Benadiri* « du Benadir », c'est-à-dire de la région administrative qui, à l'époque du gouvernement civil, s'étendait de Mareg, à trois cents kilomètres au nord de Mogadiscio à *El Khalaf*, à égale distance vers le sud, sur une largeur de quatre-vingts kilomètres en moyenne (elle englobait les bourgs et les villes de *Baraway*, *Wanla-weyn*, *Jowhar*, *Afgooye*, *Janaale*...).

La structure sociale de la population « blanche » reflète son histoire. En effet, chaque groupe *gibil cad* est associé à un groupe client bantou. D'autres groupes bantou existent, par ailleurs, dans l'hinterland, installés principalement le long des deux fleuves. Ces Bantou descendent des esclaves originaires des régions situées plus au sud, de l'actuelle Tanzanie notamment, d'où ils ont été arrachés au cours des siècles écoulés.

Les ka baxsanayaal bantou – les reer Barre

En remontant le cours du Jubba depuis l'embouchure, on rencontre d'abord les *Reer Goleed* (« ceux de la forêt »), appelés aussi *Gosha* ou *WaGosha* ou encore

Mashinguli, puis les *Oji* et enfin les *Gobaweyn*, à la frontière avec l'Éthiopie. De même, en remontant le Shabelle, on trouve les *Tunni*, les *Biyomaal*, les *Jiiddo*, les *Begedi*, les *Geledi*, les *Shiidle*, les *Makanne*, les *Kaboole*, les *Reer Raagow*, et au-delà de la frontière, les *Jidle*, les *Baajimaal*, les *Kunle* et les *Bedbeedan* [Cerulli, 1959; Colucci, 1924; Declich, 1993; Luling, 1971, 1984; Parenti, 1947]. À l'exception des *Shiidle*, des *Makanne*, des *Kaboole*, des *Reer Raagow*, des *Gosha* et d'une partie des *Oji*, qui forment des groupes bantou aujourd'hui libres et autonomes, tous les autres dépendent, comme leurs frères de la côte, de patrons somali, le plus souvent d'anciens maîtres, dont ils partagent dans la majorité des cas le nom clanique. Une partie des *Oji* et les *Gobaweyn* sont rattachés aux *Gasara Gude Raxanweyn*. Les groupes dépendants sont constitués d'anciens esclaves affranchis par piété musulmane⁷ ou émancipés lors de l'abolition de l'esclavage et de leurs descendants. Ils sont en général désignés par le terme *reer Barre* ou *tin jareer* (« cheveux crépus »).

L'économie de la moitié sud du territoire somalien repose à la fois sur l'élevage et sur l'agriculture, laquelle est pratiquée essentiellement dans la zone fluviale et interrivarine. Les Somali qui y vivent sont désignés par ceux du nord et ceux au sud du Jubba par le terme, à connotation péjorative, de Sab du fait de leur activité agricole, méprisée en tant qu'activité manuelle non digne d'un « vrai noble ». Toutefois, les tribus Sab, que l'on écrit avec un S majuscule car leurs membres se répartissent entre les castes *waranle* et *wadaad* et qui constituent la confédération *Raxanweyn* (« grand rassemblement ») ou *Digil-Mirifle*, ont les mêmes prérogatives que leurs consœurs *Daarood*, *Isaaq*, *Dir* ou *Hawiye*. Elles ne doivent donc pas être considérées comme des minorités ou des populations discriminées.

De fait, les *Raxanweyn* possèdent, directement ou par l'intermédiaire des clients qu'ils protègent, une grande proportion des terres cultivables mais peu nombreux sont ceux qui exercent eux-mêmes une activité agricole. Lorsque les nobles *Raxanweyn* pratiquent l'agriculture, c'est en général dans la région interrivarine et selon la technique de la culture sèche; elle est alors complémentaire de l'activité majeure, l'élevage pastoral. L'agriculture est le plus souvent confiée aux groupes clients, en l'occurrence les groupes bantou.

Depuis l'époque des sultanats (dont certains remonteraient au XII^e siècle), des esclaves bantou ont été importés pour travailler la terre. Au XIX^e siècle, de nombreux fermiers bantou de souche ancienne n'étaient plus esclaves mais clients de groupes somali. Ils avaient un droit incontesté sur la terre qu'ils cultivaient, étaient reconnus socialement (compensation du sang; représentation, le plus souvent minime, dans les assemblées des anciens), tout en étant de statut inférieur. Ils versaient à leur patron une partie de leur récolte en échange de leur protection. À côté de ces communautés bantou dépendantes, des esclaves, en nombre de plus en plus grand (Cassanelli [1988 : 271] indique que 50000 esclaves furent amenés dans la région du Shabelle entre 1800 et 1890), travaillaient pour les grands propriétaires terriens. Si bien que le sud-Somali se mit à exporter des denrées agricoles vers

7 Quand un esclave faisait preuve d'une grande piété, son maître l'affranchissait afin de respecter le précepte religieux selon lequel un musulman ne peut être l'esclave d'un autre musulman, et lui offrait un lopin de terre pour subvenir à ses besoins.

l'Arabie et Zanzibar. Les propriétaires terriens de l'arrière-pays étaient en relation étroite avec les *gibil cad* de la côte, eux-mêmes en liaison avec le sultanat de Zanzibar, qui gérait le trafic des esclaves et les leur fournissait [Alpers, 1992]. Les esclaves ont théoriquement⁸ tous été émancipés au cours des deux premières décennies du XX^e siècle.

Émancipés, affranchis ou marrons, ces anciens esclaves ont opté soit pour leur maintien auprès de leurs anciens maîtres comme clients, soit pour l'adhésion aux communautés bantoues indépendantes et autonomes du Jubba, formées par les nègres marrons au cours du XIX^e siècle. Celles-ci sont appelées *Gosha* parce que pour se protéger, elles se sont établies dans la zone marécageuse et forestière (*gol*: « forêt humide) du Bas-Jubba infestée de mouches tsé-tsé et de moustiques et donc peu fréquentée par les éleveurs. D'autres, pour échapper aux travaux forcés imposés par les autorités italiennes, choisirent d'intégrer des confréries religieuses dont les membres étaient dispensés, du moins jusqu'à l'époque fasciste, des travaux forcés. Les travaux les plus pénibles étaient d'ailleurs réservés en tout premier lieu aux Bantou et aux *waable*, les nobles ayant réussi à faire prévaloir leur « supériorité » auprès des autorités coloniales.

De fait, le statut des Bantou, communément nommés *jareer* « crépus » par opposition aux Somali (*jileec* « lisses » ou *bilis* « nobles »), a toujours été inférieur à celui des nobles, sans être toutefois aussi discriminatoire que celui des *waable*. Selon I.M. Lewis [1965 : 19], les *Riibi* et certains *Boon* (qu'il note WaRibi et WaBoni) auraient dépendu de groupes bantou. La discrimination se fonde essentiellement sur des critères physiques. Les mariages avec les Somali sont prohibés mais non passibles de mort. Ils possèdent des terres, du bétail pour le trait et le lait, une identité clanique, copiée sur celle de leurs anciens maîtres ou propre à leurs communautés (*Gosha*).

Le statut des *waable* et des *ka baxsanayaal* au moment de l'éclatement de la guerre civile – entre mythe et réalité

Les paragraphes précédents décrivent la situation sociale de différents groupes en Somalie, à une époque précoloniale et coloniale. Parmi les hors-castes, les *gibil cad* traitent sur un pied d'égalité avec les Somali *waranle* et *wadaad*, tandis que les *reer Barre*, subissent une discrimination fondée essentiellement sur des critères physiques et une séparation des communautés devant le mariage. Quant aux Somali *waable*, appartenant à la caste marginale, ils se placent tout en bas de l'échelle sociale; ce sont des parias, occupés aux tâches subalternes mais pourtant nécessaires, traités avec mépris et dédain. Les quelques tentatives de révolte, telle celle de *Ayax Dhowre*, ont eu peu d'impact car elles étaient le fait d'individus isolés.

8 Je mets un bémol à l'émancipation des esclaves car j'ai rencontré, au cours de missions en région somalienne, plus précisément à *Afgooye*, des groupes de populations où les clients bantou avaient une dépendance très forte vis-à-vis des Somali. Il me fut donné de voir par exemple un homme bantou demander la main d'une jeune fille à son patron somali qui la lui accorda à condition que le couple reste à son service et qu'en cas de séparation, les enfants restent auprès de leur mère comme main-d'œuvre et se réfèrent à la famille du maître de celle-ci. Les parents de la jeune fille ne pouvaient faire aucune objection à la décision du patron.

Le xx^e siècle a été le témoin de nombreuses mutations en territoire somali : l'abolition de l'esclavage, la montée des nationalismes et l'exacerbation des racismes en Europe transposées chez lui, l'avènement des indépendances et la partition définitive entre quatre États. Au cours de la période coloniale, même si certains *waable* ont été embauchés comme pisteurs, soldats ou employés de maison, les esclaves bantou sont émancipés. Mais leur statut reste vil. Les autorités coloniales ont été convaincues par les Somali nobles de « l'infériorité » de ces populations et les ont donc utilisées aux travaux forcés les plus durs (défrichage, traçage de routes, creusement de canaux...). Cette attitude n'a fait que renforcer le mépris des Somali nobles et des *gibil cad*.

Mais une mutation de la société est en cours, que rien ne peut arrêter, celle liée au progrès. Avec l'arrivée des colons et l'accroissement des villes, de nouvelles occupations et des besoins inédits sont apparus. Il faut des mécaniciens, des charpentiers, des maçons, des terrassiers... Les *waable* et les Bantou ont été les premiers à investir ces professions venues de l'étranger. Nombreux sont ceux qui s'affranchissent de leurs patrons Somali pour aller monnayer leurs services dans les bourgs et les villes, profitant sans doute d'un relâchement des liens avec leurs patrons du fait de la colonisation. Après la seconde guerre mondiale, l'exode rural s'accroît, conduisant vers les villes tant les pasteurs nomades que les marginaux *waable* ou les *ka baxsanayaal* bantou. Les conditions de vie en milieu urbain des migrants sont difficiles en raison de l'accroissement du chômage et de l'inadéquation de leur savoir-faire à la réalité économique. Tandis que les *waable* et les *reer Barre*, rompus aux travaux manuels, s'adaptent très vite, les nobles rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations d'entraide (soutien financier) vis-à-vis de leurs parents restés dans les campements. Par ailleurs, tous bénéficient d'une certaine émancipation du contrôle familial (au sens large) et social mais sont contraints de se construire une vie personnelle, non étayée par la solidarité clanique. Ces conditions réunies font que les nobles acceptent progressivement d'effectuer certains métiers qu'ils jugeaient auparavant indignes. Ainsi, toutes les catégories sociales somaliennes (*waable*, *ka baxsanayaal*, nobles) se mettent à fréquenter les écoles professionnelles offrant des formations manuelles (coiffeur, maroquinier, tisserand, tailleur...). Fait nouveau, les nobles entrent en rivalité avec les *waable* et les *ka baxsanayaal* bantou sur le marché du travail.

Dans le même temps, diverses tentatives sont menées pour améliorer le statut des minorités bantou et des castes marginales. L'une des premières est sans doute celle de Mohamed Abdille Hassan qui incorpore à son armée de derviches un bataillon de *waable*, les *Yalaxle*, de façon à les impliquer dans la lutte pour l'indépendance. C'est un échec car ni les *waable* ni les *waranle* ne sont prêts à lutter côte à côte et sur un pied d'égalité dans un but commun. Après la seconde guerre mondiale, plusieurs partis politiques vont se constituer pour défendre les intérêts des minorités et des castes marginales. Ainsi, la Somali Youth League (SYL), fondée en 1943, revendique l'indépendance et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, entre les différentes catégories sociales. Elle accueille des militants de tous bords et s'essaie à l'éducation des masses en propageant des slogans par l'intermédiaire de chants ou de poèmes, comme par exemple : « *Kani waa ugaas/Kani waa addoon/Waa imaan illoownaa!* » « Celui-ci est un roi (noble)/Celui-là est un esclave/Nous ne devons plus

raisonner comme cela! » À la même époque, des cultivateurs bantou de la rivière Shabelle créent le Shidle Party; certains adhèrent ensuite à la SYL. De la même façon, le Bajuni Party et le Banaadir Youth Party apparaissent entre 1945 et 1960 [Lewis, 1961 : 273, 290]. Dans les années soixante, le Parti républicain, fondé et présidé par Xersi Jaamac Shirwac « Jango'an », agit en faveur des castes marginales, depuis son siège basé dans le quartier *Xodan* de Mogadiscio.

Des lois sont aussi promulguées pour interdire l'emploi de termes discriminatoires, en 1957 par le gouvernement de Cabdullaahi Ciise [Lewis, 1965 : 156], en 1965 par celui de Cabdirizak Xaaji Xuseen. En 1959, une loi est votée pour libérer les métayers (bantou) de leur tutelle *Digil-Raxanweyn* [Lewis, 1965 : 159]. L'armée et les écoles (autres que professionnelles) sont ouvertes à tous, *waable* et Bantou compris. Ceux-ci ont accès à des postes parfois élevés dans la fonction publique (police, administration) ou dans l'armée; ils peuvent jouer un rôle politique (le député de Jamaama en 1969 représente les Gosha). Sous le régime militaire, quelques marginaux deviennent célèbres. Le général Maxamed Cali Samatar, membre du bureau politique permanent, occupe les diverses fonctions suivantes: chef d'état-major, ministre de la Défense, Premier ministre; il est aussi vice-président de la République de Somalie. Axmed Ashkir Bootan est nommé recteur de l'université nationale et ministre de l'Éducation, tandis que Sheikh Maxamed Guuleed est ministre de la Justice. Dans les villes, beaucoup ont investi dans de petits fonds de commerce ou les services (coiffeurs, réparateurs...) et se regroupent en ateliers corporatifs. Ils constituent donc une force économique montante.

On pourrait croire que ces lois et ces promotions sociales ont amélioré le statut des minorités bantou et des marginaux *waable*. Si cela est vrai dans les villes dans une certaine mesure, beaucoup reste encore à faire. Dans son journal, le *Baydari Voice* publié à Londres, la caste des chasseurs s'insurge contre ces « réformes de façade » [Baydari Voice, 1985, avril, août] et réclame un changement profond de la société. Car malgré ces avancées, le statut des minorités et des marginaux a finalement peu changé. Dans les campagnes, pas plus qu'hier, ils n'ont de pouvoir politique décisionnel: malgré leurs nouvelles activités économiques, malgré l'amélioration de leur position financière, ils ne sont pas représentés dans les assemblées locales, toujours dirigées par les castes *waranle* et *wadaad*. Même dans les villes, où ils jouissent d'une plus grande liberté de déplacements, ils habitent dans des quartiers à part, dans des banlieues-ghettos: Ura à Bur'o, Jaamalayaa à Laas Anood et Berbera, Daami à Hargeysa... Les mariages intercommunautaires demeurent des cas extrêmement rares, toujours soigneusement cachés aux familles des nobles contrevenants.

La tourmente de la guerre civile

La guerre civile depuis 1991, après avoir ravagé l'ensemble du pays, se concentre aujourd'hui dans les lieux de pouvoir (Mogadiscio) et de richesse (zone fluviale). Elle est l'aboutissement d'une série de conflits armés localisés dans lesquels, depuis 1980 (fin de la guerre de l'Ogaden), différents clans ont cherché à déstabiliser le pouvoir en place. À partir de 1988, le chef de l'État, Siad Barre, ne contrôle véritablement que Mogadiscio et sa région. Dans sa phase la plus violente (de 1991 à 1995), la guerre civile provoque le démantèlement des infrastructures et

le pillage systématique de toutes les richesses où qu'elles se trouvent. L'intervention internationale, sous la forme de l'opération *Restore Hope*, ne peut rien résoudre. Si, aujourd'hui, certaines régions ont pu recouvrer une certaine forme de paix (Nord-Est « Puntland » et Nord-Ouest « Somaliland »), avatars et péripéties de la guerre restent le lot de la majorité des populations. La guerre civile n'a épargné personne, ni les minorités ni les castes marginales. En tant que force économique, celles-ci avaient des biens immobiliers et des capitaux qui n'ont pas manqué d'attirer sur elles les insurgés du début de la guerre civile et ensuite les milices des factions armées. Leur participation dans les instances gouvernementales, leur présence dans la fonction publique ou l'armée en ont fait des cibles toutes désignées comme espions ou partisans de Siad Barre.

Finalement, beaucoup ont trouvé refuge dans des camps à l'intérieur du territoire somalien ou hors de ses frontières, ou se sont fondus dans la population somalie locale. Il est difficile d'estimer le nombre de Somaliens qui ont traversé les frontières et qui « se sont perdus » en Éthiopie, au Kenya, ou même au Yémen, en étant accueillis par des « parents » du même clan. Parmi les *gibil cad*, nombreux sont ceux qui ont pu rejoindre la péninsule arabe et y ont fait valoir des documents officiels prouvant leur ascendance arabe qui leur a permis de se forger une nouvelle nationalité.

Dans les camps, les groupes minoritaires *ka baxsanayaal* se sont identifiés comme tels et se sont répartis par affinité : « Les métis originaires du Benadir à Swaleh Nguru, les réfugiés de Brava à Saint Annes et Hatimy et les pêcheurs bajun à Jomvu... les Bantous... dans le camp de Marafa » [Montclos, 1999 : 30]. Mais dans les camps du Dadaab, au nord-est du Kenya (dont la population est majoritairement somali), les *waable* déclarés représentent à peine 0,1 % de la population réfugiée, les *gibilcad* (Baajuun, Xamar, Brava et Adari confondus) 0,27 %, les Bantou 5,9 %, tandis que 1,5 % se déclarent Somali sans plus de précision. Le reste, la grande majorité, est composée de *waranle* (84,6 %) et de *wadaad* (7,7 %) [Rahmi *et alii*, 1999]. Les *gibil cad* sont ici peu nombreux et pour cause, ils sont allés plus loin vers le sud. La communauté bantou y reste importante même si des camps existent ailleurs où ils représentent la majorité. À Dadaab, une poignée à peine a osé revendiquer son appartenance à la caste *waable* (en se désignant comme *Yibir*, *Midgan*, *Tumaal*, *Boon*...) alors qu'à Kakuma, camp situé au Nord-Ouest du Kenya en dehors de la zone somali, ils sont proportionnellement plus nombreux. Cette revendication les place d'office à l'écart des autres Somali et les rejette au ban de la société. Peut-être leur démarche était-elle fondée sur l'espoir d'obtenir un visa pour l'étranger.

La politique humanitaire a sans doute encouragé cette revendication particulière, tout comme elle a favorisé la construction des minorités Bravani ou Benadiri, ou reconnu la minorité bantou. Devant la multitude de demandes d'immigration, il a fallu faire un choix et ce sont les « minorités » socioprofessionnelles ou culturelles, parfois confondues avec l'appartenance à une zone géographique, qui ont bénéficié en premier des visas pour l'étranger. Sur la terre africaine, ces « minorités » sont irréductibles l'une à l'autre et entretiennent entre elles les tensions qui ravagent la Somalie. Mais après un temps d'adaptation plus ou moins long dans le pays d'accueil, elles ont refondé ensemble une identité somalienne rendue cohérente et solidaire par les épreuves traversées (les viols, les meurtres, la misère des

camps, la confrontation avec un univers très différent). La rupture avec les traditions, du fait de la guerre puis de l'adaptation nécessaire à un univers occidental, a permis le rapprochement des communautés somaliennes; les tabous qui les séparent se brisent peu à peu. Les mariages « mixtes », c'est-à-dire dont l'un des époux appartient à la caste *waable* et l'autre à celle des *waranle* ou des *wadaad*, recensés ici et là à travers la diaspora somalienne, en sont le témoignage le plus frappant. J'ai personnellement recensé, en juillet 1999 au Canada, vingt-trois familles « mixtes » constituées depuis l'exode (après 1991) et cinq dans les camps de Dadaab en 1997. Il pourrait être intéressant d'étudier les stratégies que ces couples ont développées pour faire admettre leur union au sein de la communauté.

Le démantèlement de l'État et des infrastructures, la désintégration de la société somalienne, le déchirement des factions armées en une multitude de clans opposés, la présence internationale à l'écoute des « minorités », enfin, ont donné la possibilité aux marginaux *waable* et aux minorités *ka baxsanayaal* de fonder des organismes (partis ou associations) qui les représentent et défendent leurs droits. En fait, les tentatives antérieures ont toutes échouées. Dans les années quatre-vingt, des diplômés et des commerçants *waable* ont approché des paysans bantou pour tenter d'organiser les « forces productives » (c'est ainsi qu'ils se désignaient) et constituer un parti les représentant. Cette démarche, d'abord encouragée par le gouvernement de Siad Barre, a été entravée par lui (ce qui est paradoxal, vu les mesures prises par ailleurs en faveur des mêmes groupes) et est restée sans résultat. Peu avant l'éclatement de la guerre civile, certains *waable* et *reer Barre* ont renoué avec leurs anciens patrons-mâtres, en adhérant à leurs partis fondés sur des bases claniques. Peut-être espéraient-ils tirer profit de la montée en puissance des partis d'opposition et participer à la conquête du pouvoir. Les voyant, par la suite, se déchirer entre eux et dans l'impossibilité d'atteindre rapidement leur objectif, ils ont cessé leur soutien, d'autant plus qu'ils n'avaient pas été épargnés par les « chasses aux sorcières ». Mais ils n'ont pas pour autant essayé de se regrouper. Ces échecs sont imputables au fait que les minorités bantou et les *waable* n'ont pu transcender leurs affiliations claniques premières de dépendance et, plus sûrement encore, au fait qu'ils n'étaient pas prêts à se manifester à visage découvert, en constituant des entités représentant clairement leurs intérêts. C'est finalement la conjonction de plusieurs facteurs qui a permis que ces populations s'organisent et fondent diverses organisations et partis, à partir de 1993-94. Ainsi le Somali National Union (SNU) est le parti représentant les *Benadiri* au sens large; le Somali African Moki Organization (SAMO), celui des Bantou; le United Somali Roots (USR), celui des *waable*. Ces partis ont su se faire reconnaître par les instances internationales travaillant en Somalie, et par l'ensemble des factions armées et des partis somaliens. Ils ont ainsi été conviés à différentes conférences de réconciliation nationale (Addis-Abeba, Sodere, Le Caire). Ce phénomène est encouragé par des débats et des conférences publics sur les ondes⁹, en Somalie et au sein de la diaspora, souvent

9 La BBC a programmé, en juin-juillet 1998, une série d'émissions-débats intitulée *Quursigu qiil ma leeyahay?* (Y a-t-il des raisons au mépris?) Des intervenants de toutes les catégories sociales, et de toutes les communautés somali pouvant capter la BBC, y ont participé en direct.

enregistrés en vidéo et diffusés au sein de la communauté somali. Il s'étend au-delà des frontières somaliennes: en Ogaden (Éthiopie), le parti Gabooye People Democratic Movement (Mouvement démocratique des peuples du « carquois ») a été déclaré officiellement en 1993. Ces partis sont en quête d'une normalité; ils revendiquent pour les minorités et les marginaux des droits politiques identiques à ceux des *waranle* et des *wadaad* ainsi qu'une reconnaissance de leur travail, dénuée de toute forme de discrimination.

*

Bien que la société somali ait toujours été présentée comme une démocratie pastorale, elle est, dans ses fondements même, hiérarchisée et castée. Elle combine trois castes, à savoir les *waranle* (guerriers), les *wadaad* (prêtres) et les *waable* (artisans), avec un groupe de populations rapportées, les *ka baxsanayaal* (hors-castes, d'origine non somali). Deux castes dominent: les *waranle* et les *wadaad*, c'est-à-dire les nobles. La troisième n'a pas d'existence juridique ni politique. Elle est reléguée au plus bas de l'échelle sociale. Ses relations avec les deux autres sont confinées dans des normes très restrictives. Les minorités *ka baxsanayaal* sont classées en deux ensembles: les *gibil cad*, aux origines arabes, perses, indo-pakistanaïses et européennes prononcées et les Bantou *Reer Barre*, descendants d'esclaves. Les premiers jouissent d'une égalité pleine et entière avec les Somali nobles: ils participent à la vie économique, sociale et politique. Les seconds ont un accès limité au pouvoir politique et subissent une discrimination sociale.

Une évolution, dans le sens d'une amélioration des droits des groupes discriminés *waable* et Bantou, semble avoir été amorcée au cours du XX^e siècle. Les initiatives prises en leur faveur par certains décrets et des nominations aux postes les plus élevés de l'État ne sont cependant pas parvenues à faire changer en profondeur les mentalités. Le décalage entre les villes et les campagnes s'est fait sentir aussi dans ce domaine. Alors que dans les villes, les populations discriminées ont pu s'émanciper de leurs patrons Somali et obtenir une reconnaissance par le biais économique, leur situation dans les campagnes ne s'est guère modifiée. La guerre civile leur a fait perdre ces quelques acquis et les a poussés sur le chemin de l'exode avec le désir, parfois, de ne jamais revenir.

L'effondrement des valeurs somali consécutif à cette guerre a permis de briser le tabou et d'amorcer une prise de conscience collective de part et d'autre. Le débat est ouvert et tandis que les uns militent pour une reconnaissance de leurs droits civiques, juridiques et politiques, d'autres refondent une identité somali en tentant d'abolir les barrières sociales.

Certes, ces frémissements sont encourageants. Mais pourront-ils aboutir pleinement? Le risque serait qu'un retour à la normale, c'est-à-dire la paix et la reconstruction d'un État, ralentisse ce processus en cours ou le fasse avorter. Déjà des nostalgiques regrettent « l'époque bénie de Siad Barre ». Il est vrai que plus le conflit durera, plus le risque d'un arrêt du processus diminuera. Mais à trop durer, le conflit pourrait conduire à une situation pire encore. On peut espérer que les voix qui ont eu le courage de revendiquer leur appartenance aux groupes discriminés et que celles qui les ont défendues auront la force de mener cette lutte à son

terme. Alors on pourra dire que la guerre civile aura induit un bouleversement majeur dans la société somali, aboutissant à une homogénéisation sociale consciente et à une modification profonde des attitudes et des mentalités.

BIBLIOGRAPHIE

- ALI JIMALE A. (ed.) [1995], *The Invention of Somalia*, Lawrenceville, Red Sea Press, 265 p.
- ALPERS E.A. [1992], « Toward a History of Nineteenth Century Mogadishu: a Report on Research in Progress », in *Proceedings of the First International Congress of Somali Studies*, Mogadishu, Somalia, 1980, Atlanta, Scholars Press: 125-144.
- BAYDARI VOICE [avril 1985], 1, Londres.
- BAYDARI VOICE [août 1985], 3, Londres.
- BESTEMAN C., CASSANELLI L.V. (eds) [1996], *The Struggle for Land in Southern Somalia, the War Behind the War*, Londres, Haan Publishing, 222 p.
- BURTON R. [1966 (1856)], *First footsteps in East Africa*, London, Routledge and Kegan Paul, 320 p.
- CASSANELLI L.V. [1988], « The End of Slavery and the “Problem” of Farm Labor in Colonial Somalia », in *Proceedings of the Third International Congress of Somali Studies*, Rome, Il pensiero scientifico Editore: 269-282.
- CERULLI E. [1957], *Somalia, Scritti vari editi ed inediti*, I, Rome, 363 p.
- CERULLI E. [1959], *Somalia, Scritti vari editi ed inediti*, II, Rome, 392 p.
- COLUCCI M. [1924], *Principi di diritto consuetudinario della Somalia Italiana meridionale*, Florence, La Voce, 282 p.
- DECLICH F. [1993], « Multiple Oral Traditions and Ethno-historical Issues among the Goshu: Three Examples », in *Anthropologie somalienne*, Besançon, Annales littéraires, 495: 87-99.
- DUYVENDAK J.J.L. [1939], « The True Dates of the Chinese Maritime Expeditions in the Early Fifteenth Century », *T'oung Pao*, 34: 341-412.
- DUYVENDAK J.J.L. [1947], *China's Discovery of Africa*, London, Arthur Probsthain, 36 p.
- EDRISI [1836], « Géographie d'Edrisi », première partie, *Recueil de voyages et de mémoires de la Société de géographie*, tome V, Paris, Imprimerie royale, 546 p.
- JAAMAC C. Ciise [1976], *Taariikhdiid daraawishta iyo Sayid Maxamed Cabdille Xasan (1895-1921)* (Histoire des Derviches et du Sayid Mohamed Abdille Hassan), Mogadiscio, 320 p.
- JAMES E.L. [1888], *The Unknown Horn of Africa*, London, George Philip & Son, 344 p.
- JARDINE D. [1969 (1923)], *The Mad Mullah of Somaliland*, New York, the Negro Universities Press, 336 p.
- KIRK J.W.C. [1904], « The Yibirs and Midgans of Somaliland », *Journal of the Royal African Society*, 4 (13): 91-108.
- KIRK J.W.C. [1905], « The Dialects of the Outcast Tribes Yibir and Midgan », in *A Grammar of the Somali Language*, Cambridge, University Press: 184-216.
- LEWIS I.M. [1955], *Peoples of the Horn of Africa, Somali, Afar and Saho*, London, International African Institute, 200 p.
- LEWIS I.M. [1961], *Pastoral Democracy*, London, Oxford University Press, 320 p.
- LEWIS I.M. [1965], *The Modern History of Somaliland*, New York, Frederick A. Praeger Publishers, 234 p.
- LULING V. [1971], *The Social Structure of Southern Somali Tribes*, unpublished PhD Thesis, London, 372 p.
- LULING V. [1984], « The Other Somali – Minority Groups in Traditional Somali Society », in *Proceedings of the Second International Congress of Somali Studies, IV: Studies in Humanities and Natural Sciences*, Hamburg, Helmut Busk Verlag: 39-56.
- MAÇOUDI [1861], *Les Prairies d'or*, I, texte et traduction par C.B. de Meynard et P. de Courteille, Paris, Imprimerie impériale: 230-245.
- MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL [1998], *Dagaal: waxyeelada uu u geysto caruurta dadka tirada yar iyo kuwa dhaladka ah* (Les conséquences de la guerre sur les enfants des minorités et des autres citoyens), Londres, 39 p.

- MOHAMED-ABDI M. [1997], « Un multipartisme non démocratique. La montée des intégrismes musulmans en Somalie », in *Religion et Transition démocratique en Afrique*, Paris, Khartala : 163-185.
- MOHAMED H. Mukhtar [1988], « The Emergence and Role of Political Parties in the Inter-riverine Region of Somalia from 1947 to 1960 (Independence) », in *Proceedings of the Third International Congress of Somali Studies*, Rome, Il pensiero scientifico Editore : 308-313.
- MONTCLOS M.-A. DE [1999], « Les reconstructions identitaires de l'exode : les réfugiés somaliens à Mombasa (Kenya) », *Autrepart*, 11 : 27-46.
- N'DIAYE B. [1995], *Les Castes au Mali*, Paris, Présence africaine, 108 p.
- NEUVILLE H. [1916], « Note sur l'ouabé, poison de flèches de l'Afrique orientale et sur la tribu des Mitgen », *L'Anthropologie*, 27 : 369-386.
- OMAR A. Eno [1993], « The Untold Apartheid in Somalia Imposed on Bantu/Jarer people », communication présentée au *Fifth Congress for Somali Studies*, 29 novembre 1993, 18 p., polycop. non publié.
- PARENTI D.R. [1947], « Gli Amarani, contributo alla conoscenza delle popolazioni della Somalia Meridionale », *Rivista di Anthropologia-Roma*, 35 : 209-246.
- PUCCIONI N. [1936], « Osservazioni sugli Uaboni », *L'Universo*, 6 (29) : 431-438.
- RAHMI M., RABANT E., CAMBRÉZY L., MOHAMED-ABDI M. [1999], *Demography, Data Processing and Cartography*, vol. III du rapport *Environment, Cartography, Demography and Geographical Information System in the Refugee Camps Dadaab, Kakuma, Kenya*, UNHCR-IRD, 124 p.
- RAYNE H. [1921], *Sun, Sand and Somals, Leaves from the Note-book of a District Commissioner in British Somaliland*, London, Witherby, 223 p.
- ROBECCHI BRICCHETTI L. [1903], *Nel paese degli aromi*, Milano, 633 p.
- ROBECCHI BRICCHETTI L. [1904], *Del Benadir, lettere illustrate alla società antischiavista d'Italia*, Milano, La poligrafica, 286 p.
- SCHOFF W.M. [1974], *The Peryplus of the Erythrean Sea, Travel and Trade in Indian Ocean by a Merchant of the First Century*, New Delhi, Oriental Books Reprint Corp., 323 p.
- TAMARI T. [1997], *Les Castes en Afrique occidentale, artisans et musiciens endogames*, Nanterre, Société d'ethnologie, 464 p.
- UNITED SOMALI ROOTS [1996], « Press Release: New Hope for Somali Minorities », Nairobi, 2 p. multigr.
- UNITED SOMALI ROOTS [1996], « A Voice from Somalia », Nairobi, 12 p. multigr.